

Le SNCTA a déposé un préavis de grève pour les 7, 8 et 9 octobre 2025 (voir *Flash Info*).

Conformément à la loi sur la déclaration préalable, pour faire grève les 7, 8 et 9 octobre, **un contrôleur inscrit au tour de service doit se déclarer gréviste pour chaque jour de grève**, avant 12 h l'avant-veille de la journée de grève.

Comment me déclarer en 5 clics via OLAFATCO ?

The screenshot shows the OLAFATCO interface. On the left sidebar, 'Déclaration préalable de grève' is highlighted with a red arrow labeled '1'. A second red arrow labeled '2' points to the same menu item. The main content area shows a 'Déclaration de grève' header with an 'AJOUTER' button, indicated by a red arrow labeled '3'. Below this is a calendar for October 2025, with the dates 7, 8, and 9 highlighted in blue, indicated by a red arrow labeled '4'. At the bottom of the calendar, the 'CONFIRMER' button is indicated by a red arrow labeled '5'.

Si je n'ai pas accès à OLAFATCO, je me déclare par mail depuis mon adresse professionnelle vers l'adresse : lfxx-greve-bf@aviation-civile.gouv.fr (remplacer « lfxx » par l'indicateur OACI de mon centre).

Qui est concerné par cette obligation ?

- ☺ Tous les contrôleurs inscrits au tableau de service (sauf ceux en formation sur tout ou partie de leur vacation) ;
- ☺ Les contrôleurs inscrits sur une vacation de fonction avec une plage de tenue de fréquence ;
- ☺ Tous les centres, soumis ou non au service minimum.

Même astreint, ma déclaration a un impact sur la grève :

- ☺ elle donne du poids au mouvement ;
- ☺ elle est comptabilisée pour le déclenchement du service minimum ;
- ☺ si je suis astreint et que mon astreinte est levée, je ne pourrai faire grève que si je me suis déclaré.

Le SNCTA dépose un préavis de grève nationale les 7, 8 et 9 octobre 2025 pour l'ensemble des ICNA, TSEEAC contrôleurs ainsi que les agents de la vigie trafic de CDG.

Pour les opérationnels : de la prise de service le matin du 7 à la fin du service de nuit le 10 au matin.